

Famille, Sexualité, Genres et la Libre Pensée

Le cadre général de l'analyse de la **Libre Pensée** et des **Libres Penseurs** est résumé par cette formule initiale : entre adultes consentants, et sans violence, tout est permis, et nous rajouterons avec un certain humour, en faisant cet emprunt à **Saint-Paul** : « *Mais tout n'est (peut-être) pas profitable* ».

Philosophiquement, les **Libres Penseurs** sont plutôt pour l'**Union libre** et l'**Amour libre**. Mais féroce individualiste, le **Libre Penseur** n'impose rien à personne et laisse libre chacun de faire comme bon lui semble. Nous ne sommes pas des directeurs de conscience.

Fondamentalement, les sociétés ont évolué et le poids des interdits religieux et de la morale qui en découle s'effondrent. On est passé ainsi, fort heureusement d'une **sexualité reproductive** à une **sexualité récréative**.

Ce qui motive profondément l'action de la **Libre Pensée** est de mettre en œuvre les **Principes** (et non les valeurs) : « **Liberté –Egalité – Fraternité** » en les déclinant sur tous les plans.

- **LIBERTÉ** : Chacun doit être libre de vivre sa sexualité, son couple, son célibat, sa famille ou son absence de famille, de faire des enfants ou pas. Notre aspiration, c'est l'individu libre dans la société libre. Nul, et surtout pas l'État, n'a le droit d'imposer un modèle en ce domaine. C'est pourquoi, la **Libre Pensée** ne se reconnaît dans **aucune idéologie sexuelle d'État** ou de **communautarisme** quel qu'il soit, ni dans aucun **prosélytisme** envahissant.

Chacun doit être libre « *entre adultes consentants, et sans violence* » de vivre sa sexualité et ses unions selon son désir. La **Libre Pensée** considère qu'elle n'a aucun droit à définir l'hétérosexualité, l'homosexualité, l'asexualité comme des normes à établir ou la forme des couples.

La **Libre Pensée** ne rentrera pas dans le débat sur le fait que le « **genre** » existe ou pas et que sa reconnaissance engendrerait des droits et/ou des devoirs ou des prohibitions. Partisan de la liberté individuelle, le **Libre Penseur** considère que l'essentiel est de faire droit à la façon dont une personne se ressent et se perçoit.

C'est ce qui l'amène, par exemple, sur un autre aspect différent, mais pas si éloigné que cela, à refuser que l'on force certaines personnes à manger quelque chose contre sa volonté, d'autant que cette **violation de la liberté de conscience individuelle** est plus que souvent menée pour des objectifs de xénophobie et de discrimination.

C'est ainsi que sur la question des vestiaires et des locaux sanitaires « *genrés ou pas* », elle considère que la solution égalitaire et économiquement satisfaisante serait la disparition de la séparation sexuée pour mettre en œuvre une **mixité totale**, avec toutes les conditions de sécurité et de tranquillité pour chacun : des locaux communs pour tous. Si les **Collectivités publiques** doivent créer, par exemple, des WC pour Hommes, pour Femmes, pour des Garçons qui se sentent filles, pour des Filles qui se sentent garçons, et des neutres qui ne sentent rien du tout et pour toutes les autres catégories possibles que l'on peut imaginer, cela devient une impossibilité matérielle et un gouffre financier si les surfaces disponibles le permettent.

Cette question pourrait apparaître mineure, mais la récente **circulaire Blanquer** sur l'intégration

des enfants transgenres dans l'École et sa validation par le **Conseil d'État** pose ce problème sur la place publique.

● **ÉGALITÉ** : Aucune discrimination de quelque nature que ce soit n'est tolérable du fait de ses préférences sexuelles ou d'absence de préférence ou de ressenti de « *genre* ». Par exemple, il faut élargir considérablement la disposition légale afin de pouvoir changer de nom. Si une telle disposition était mise en œuvre, cela réglerait la question des **identités** qui figurent sur les papiers du même nom. Chacun pourrait demander le nom et le ou les prénoms qu'il désire voir figurer et en changer si besoin. Actuellement la loi permet le changement de nom à partir de 18 ans et 16 ans en cas d'émancipation. Les **articles 61-5 et 60 du Cod civil** permettent, sous certaines conditions de faire changer la mention du sexe et du prénom sur l'**Etat-Civil**.

Rappelons la tradition de la **Révolution française**, abrogée par la **Convention thermidorienne**. **Babeuf** écrivait : « *Pourquoi donc la **Convention** a-t-elle voulu récemment nous forcer par un décret de conserver individuellement, nous, les noms fanatiques que le despotisme sacerdotal nous avait fait prendre sans notre consentement ? Pourquoi vouloir me forcer de conserver toujours **saint Joseph** pour mon patron et mon modèle ? Je ne veux point des vertus de ce brave homme-là ! Le décret rendu sous la législature par lequel il était permis de déclarer par un acte authentique qu'on ne voulait plus se nommer **Roch** ou **Nicodème**, mais qu'on préférait prendre pour patron, pour portrait à imiter, **Brutus** ou **Agis** ; ce décret était sage et moral. Celui qui vient de le supprimer est délirant et antirépublicain. ... les **Droits de l'Homme** garantissent la liberté des opinions* ».

Il faut obtenir une réelle égalité entre les **Hommes** et les **Femmes** étendues à tous ceux et toutes celles qui ne rentreraient pas stricto-sensu dans ces catégories prédéterminées et ce, sur tous les plans. Il faut en finir avec le **Code civil napoléonien**, et ses scories qui perdurent, qui faisait de la femme « *une **mineure** pour ses biens, une **majeure** pour ses fautes* » et stipulait que « *la femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants ; elle est donc sa propriété comme l'arbre fruitier est celle du jardinier* ».

C'est cette conception de l'**Égalité** qui a conduit la **Libre Pensée** à soutenir fermement la revendication et l'obtention du **Mariage pour Tous**. Au nom de quoi, faudrait-il interdire à deux êtres qui s'aiment de s'unir par le Mariage, d'autant que celui-ci, dans notre société, a des conséquences protectrices qui n'existent pas vraiment en dehors, comme pour les pensions de réversion par exemple ?

C'est cette question du **Mariage pour Tous** qui a conduit la **Libre Pensée** à entamer une réflexion sur les sujets abordés dans ce texte afin d'ouvrir une discussion entre **Libres Penseurs** pour pouvoir déterminer de futures actions et prises de position si nécessaire avec d'autres groupements intéressés par ces problèmes.

● **FRATERNITÉ** : Il est indéniable que les **homosexuels** ont été durement réprimés et offensés depuis des siècles. **Réparation leur est due**, non seulement sur le plan moral, économique, social, mais aussi financier. Il faut poursuivre sur le plan législatif l'abrogation des discriminations et l'extension de nouveaux droits pour eux, s'ils en sont privés du fait de leur homosexualité.

Par exemple, la **Libre Pensée** s'est prononcée, dans un **Congrès national** après une longue discussion et élaboration, pour, non seulement la **PMA** pour **Toutes**, mais aussi pour la **GPA** pour toutes celles et tous ceux qui désiraient avoir un enfant. Le don du sang et d'organes sont faits dans notre pays de façon altruiste, la **Libre Pensée** revendique qu'il en soit de même pour la **GPA**, qu'elle soit remboursée par la **Sécurité sociale** et par des aides adéquates. Le « *don d'enfants* » par la **GPA** ne doit ouvrir aucun marché commercial et financier. La loi doit l'encadrer comme pour les autres dons de sang et d'organes.

La question du Mariage

Chacun doit être libre de se marier ou pas et avec qui il veut. La loi prévoit la prédominance du caractère civil avant les convictions religieuses. Un mariage religieux, par la **loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État**, ne peut se faire qu'après le mariage civil. La loi commune est supérieure à la loi privée.

Un mariage est d'abord et avant tout un contrat économique, social, commercial entre deux individus. Il ouvre des droits et des devoirs. Surtout des droits pour les uns et des devoirs pour les autres. Ainsi, le fait qu'un divorce peut-être encore prononcé pour « *non-accomplissement des devoirs conjugaux* » (articles 215 et 242 du **Code civil** et confirmé par la **Cour de Cassation** en 2020) est une aberration anti-démocratique. C'est un type « *légal* » d'esclavage et de prostitution qui s'accompagne quelques fois par des viols dans l'intimité.

Rappelons que le mariage est devenu un « *sacrement* » qui s'est prolongé dans l'**État civil** par une volonté de fixer le cheptel des serfs sur le territoire du seigneur, car ils avaient tendance à partir quand ils le voulaient (voir « **Le Chevalier, la Femme et le Prêtre** » par **Georges Duby**). Le mariage légal et religieux a été conçu comme un boulet mis aux individus par des contraintes légales et économiques. C'est un contrat commercial qui entraîne des contraintes et crée un droit de propriété sur des individus.

Le Mariage des prêtres

Si l'**Église catholique** a toujours, du moins jusqu'à présent, refusé le **mariage des prêtres**, ce n'est pas parce que **Jésus** n'était pas marié (on ne reviendra pas là sur **Marie-Madeleine** à l'aune du **Da Vinci Code**). Cet argument est pour la façade. Les véritables raisons sont autres. Issu du **Judaïsme**, le **Christianisme** devait se démarquer de sa matrice d'origine. Dans celui-ci, on était **Juif** parce que **circoncis**, ce qui était une abomination pour les **Grecs** et les **Romains**. Comme **Paul « Apôtre des Gentils »** (les **Goys**) cherchait à étendre sa religion aux **Romains** et à son élite dominante, il fit prohiber la **circoncision** pour attirer sa future clientèle. Le **Nouveau-Testament** montre des affrontements sévères sur cette question entre **Pierre** et **Paul**.

Notons que quand ses intérêts sont en jeu, le **Vatican** sait s'adapter pour étendre ou préserver son pré-carré. Les **Églises catholiques de Rite Oriental**, pour les phagocyter contre les **Orthodoxes**, autorisent le mariage des prêtres et le **Vatican** accepte que les Diacres (**Synode sur l'Amazonie**) puissent pratiquer des activités hier dévolues aux prêtres, alors qu'il l'interdit ailleurs. C'est toujours la **Thèse** et l'**Hypothèse** : « *Les Juifs ont tué Jésus, Monseigneur Dupanloup dine chez monsieur de Rothschild* ». Tout est affaire de circonstance.

À ce propos, la **Libre Pensée** condamne toutes les mutilations sexuelles imposées dès le plus jeune âge à des enfants sans consentement. La **circoncision** chez les enfants mâles (sauf pour des raisons médicales) est de même nature barbare que l'**excision** des petites filles africaines. L'alibi culturel et religieux est une véritable honte.

De même, par extension, la Libre Pensée s'oppose à tout baptême et délivrance d'un catéchisme (endoctrinement religieux) avant que la personne concernée ne soit en âge de comprendre. On connaît les viols sexuels des enfants par les prêtres, l'**Église catholique** pratique aussi, par le **baptême** et le **catéchisme**, le viol des consciences des enfants. Baptiser un enfant à la naissance, c'est le marquer à vie (comme les cow-boys avec le fer rouge sur les vaches). L'**Église** porte le viol et la violence comme la nuée porte l'orage.

Le **Judaïsme** avait un clergé, les **Lévites**, qui était un clan ou une tribu. Les **Lévites** pouvaient se marier entre eux et avoir une progéniture. Le **Clergé Juif** se reproduisait par le **Clergé Juif**, le milieu reproduisait le milieu. Les autres tribus ou clans ne pouvaient accéder à cette sorte de prêtrise que constituaient les **Rabbins**.

L'**Église chrétienne** voulait faire du prosélytisme (contrairement aux **Israélites** qui étaient le « **Peuple élu** », donc nul besoin de convertir et de recruter, on en faisait partie ou pas, ce n'est pas l'individu qui décidait). L'**Église** s'ouvrait au monde et le **système lévite** était un obstacle à cela. Il fallait que **tout le monde puisse devenir prêtre**. Il ne fallait donc pas que le **Clergé chrétien** puisse se reproduire par lui-même et en lui-même. D'un certain point de vue, l'**Église**, par cette conception d'ouverture de la prêtrise à tous, était devenu un « *ascenseur social* », tous sont appelés, tous peuvent être élus.

D'autant plus que la **prêtrise** était une sorte de **permanentariat** à la charge de l'**Église**, avoir une femme et des enfants aurait grevé le budget ecclésiastique plus lourdement pour leur assurer le quotidien, les soins, la nourriture, etc. Et cela aurait aussi entraîné une conséquence difficile : les querelles d'héritages entre descendants des prêtres mariés, alors que l'**Église** avait constitué tout un système de captage des héritages par **les dons et legs** qui garantissaient une place au **Paradis**. Le **mariage des prêtres**, et inévitablement les enfants qui s'en suivraient, diminuaient ainsi par les deux bouts les finances de l'**Église** (entretien et perte d'héritage).

Cette question rebondit aujourd'hui et provoque une crise profonde dans l'**Église**. Le **Pape François** a produit une déclaration « **Fiducia Supplicans** » qui autorise la bénédiction (et pas encore le mariage) de couples du même sexe. Le **Schisme** est là qui couve. L'une des solutions « *pour calmer le jeu* » et essayer d'éviter l'inévitable serait que **chaque Clergé national catholique** fasse comme il veut sur cette question. Mais si c'est le **menu à la carte**, contre le **plat du jour**, c'est l'accélération vers des **Églises nationales** et non-plus **ultramontaines**. C'est la dislocation de l'**Appareil du Vatican** et la marche accélérée à la « **Protestantisation** » du **Catholicisme**. Or, celui-ci se résume à l'existence de son clergé, seul intercesseur entre le croyant et la Divinité. **Plus de Clergé, plus d'Église catholique**. C'est ce qui explique la violence interne que déchaîne cette **Déclaration papale**. Notons aussi la profonde hypocrisie du **Vatican**, il ne bénit pas les **couples homosexuels**, mais chacun des membres du couple.

La **question de l'adoption d'enfants** est aussi importante pour l'**Église**. On sait que c'est une véritable tradition chez les **Romains**, les **Empereurs** désignaient ainsi parfois leurs successeurs en adoptant qui ils voulaient, sans qu'ils soient obligatoirement de sang impérial. **Tu quoque mi fili ! Brutus** n'était pas l'enfant biologique de **César**.

L'**Église** était en guerre ouverte avec ce système qui nuisait à la captation d'héritages. Pendant quinze siècles après la **Chute de l'Empire romain**, elle réussit à l'interdire de fait. Il faudra attendre, par exemple, 1892 pour que réapparaisse en **France** une Jurisprudence à ce sujet. En **Angleterre**, la première loi sur l'adoption date de 1926. Le nombre de couples sans enfants ne pouvant léguer ses biens, faute de progéniture, augmentait ainsi les possibilités de legs pour l'**Église**. Rappelons que les biens de mainmorte (dont une partie pouvait revenir au **Clergé** par dotation seigneuriale) représentaient au moment de la **Révolution française**, un tiers des propriétés et des biens.

Notons quand même que l'**Église catholique** était contre l'adoption volontaire, mais qu'elle ne se gênait pas en France (**Affaire Finaly**), Belgique (affaire récente sur les enfants vendus), au Chili sous **Pinochet** et en Espagne sous **Franco** pour voler des enfants et les faire adopter sans aucun consentement de la famille d'origine.

Inceste

Il y a aussi la question de l'**inceste** très répandu chez les **Égyptiens**, les **Juifs**, les **Grecs** et les **Romains**. Sa prohibition, outre les questions morales, était une revendication de l'**Église** aussi. C'est elle, par les tribunaux ecclésiastiques, qui autorisait les mariages entre parents très proches et les remariages après les séparations de couples. C'était là une source de revenus importante, car l'**Église** ne fait jamais rien pour rien.

Le fond de la question de l'**inceste** (outre les éventuels aspects moraux qui peuvent être soulevés) est au fond une question économique. En le pratiquant, on ne divisait pas la propriété, tout restait dans la famille. Les **Juifs** l'ont beaucoup pratiqué dans l'**Antiquité**, du fait de la rareté de la terre dans une région désertique. Les **Rothschild** continuent à le pratiquer pour les mêmes raisons économiques : ne pas disperser le **Capital**. Il fallait garder le peu qu'ils avaient (et beaucoup pour les **Rothschild** encore aujourd'hui) ou le disperser par l'exogamie. C'est pourquoi la **religion Juive** est profondément **endogamique** (on reste dans le « **Peuple élu** », on ne fait pas de prosélytisme de recrutement) au contraire du caractère **exogamique** des **autres religions monothéistes**.

Il ne faut cependant pas confondre **inceste** et **endogamie**, même s'il peut y avoir un certain rapport comme nous l'avons vu plus haut. Certaines cultures endogamiques acceptent l'inceste et d'autres le refusent il en est de même dans les sociétés exogamiques.

Il est à noter qu'il faut distinguer (sur le fond et dans l'Histoire) l'inceste entre **Parents et Enfants** et entre enfants (**Frères et Sœurs**). Si le premier a été très souvent globalement prohibé par les **différentes cultures, civilisations et religions**, le second a été pratiqué très souvent dans les mêmes lieux.

Il y a un lien certain entre la **querelle iconoclaste** (de 726 à 843, les **Empereurs byzantins iconoclastes** interdisent le culte des **icônes** et ordonnent la destruction systématique des images représentant le **Christ** ou les **saints**) et l'**inceste**. La hargne des destructeurs d'images était aussi liée à la volonté d'effacer toute évocation de l'**inceste**. Dans la représentation de **La Madone de la Rose du Parmesan**, on voit que le sexe de l'**Enfant-Jésus** est modelé avec délicatesse et il est placé juste en face dans le prolongement de celui de la **Vierge-Marie**.

Dans le **Moyen-Âge**, les représentations de la « *chambre nuptiale céleste* » montrent que **Marie** est « *la Mère et l'Épouse du Christ* ». On sait aussi que le rapprochement souvent induit entre **Marie** et **Marie-Madeleine** n'est pas dû au hasard, se confondant souvent dans une seule et même personne. Et on sait que la « **Sainte-Famille** » (**Joseph, Marie et Jésus**) a toujours été présentée dans les **encycliques papales** et encore aujourd'hui, comme le modèle de famille pour tous les chrétiens.

On sait aussi que **Martin Luther**, dans sa critique virulente contre la **Papauté** et les **Indulgences**, a déclenché une gigantesque vague iconoclastique de destruction de toutes les représentations divines, rejoignant encore une fois le **Judaïsme** dans sa forme la plus dogmatique. Il faisait effacer ainsi toutes les traces de l'**Inceste divin** dans une sorte de « *normalisation* » religieuse. La **Vierge-Marie** n'a jamais été dans les petits papiers de **Martin Luther**. Il concédait, à peine, qu'elle fut *vierge* au moment de la conception de **Jésus**, mais pas plus.

La question de la pédophilie et de la pédocriminalité

Il faut aborder cette question sous différents angles. On doit, ici aussi, appliquer la formulation

« *entre personne consentantes et sans violence* », avec la difficulté majeure de fixer quand même une limite d'âge. Rappelons que la **loi du 21 avril 2021** visant à « *protéger les mineurs des crimes et délits sexuels* » a pour effet qu'aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant, s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste.

La question est semble-t-il : Peut-on accepter une relation d'amour entre un adulte et un mineur ? Il n'est pas inconcevable que cela puisse exister dans une certaine « *normalité* » qui exclut tout abus d'autorité et perversion sexuelle.

Il y aurait lieu, dans la définition de « *mineur* » de distinguer exactement entre « *adolescence* » et « *enfance* ». On ne saurait, à notre avis, accepter qu'un enfant puisse avoir une relation sexuelle avec un adulte.

Y-a-t-il lieu de distinguer **Adulte/Adolescent** et **Adolescent/Adolescent** ? Juridiquement oui, incontestablement, mais du point de vue **éthique** et **philosophique** ?

Qu'est-ce qu'un « *enfant* » et qu'est-ce qu'un « *adolescent* » ? À quel âge fixer la frontière pour déterminer la limite pour avoir un rapport sexuel ? La majorité sexuelle est fixée à 15 ans en France. Au nom de la « *lutte* » contre la pédophilie, « ***l'Ordre Moral*** » vise à modifier cet âge en l'élevant, ce qui pose un problème de liberté sexuelle. On voit bien la difficulté qui se traduit sur le plan législatif par des changements fréquents. Nous sommes nombreux à avoir été bouleversé par **l'Affaire Gabrielle Russier**.

Comment les **Grecs** dans **l'Antiquité** envisageaient les choses ? ***En lisant le Banquet*** de **Platon**, qui est essentiellement un discours flatteur de séduction d'**Alcibiade** envers **Socrate**, on s'aperçoit que la perception de la sexualité chez les **Grecs** est tout à fait différente chez les **Juifs** et surtout chez les **Chrétiens**.

Dans **l'Athènes** archaïque et classique, la **sexualité** avait, par l'intermédiaire de la ***paiderastia***, partie liée à l'éducation. C'est bien plus compliqué qu'une simple homosexualité entre adultes. Celle-ci est d'ailleurs réprouvée fortement. Il s'agit en fait, par la sexualité, de la domination et de la transmission d'un savoir d'un « *ainé* » (un *erastés*) sur un mineur en formation (un *païs*), mais pas un « *enfant* », ce n'est pas non plus de la pédophilie pure. C'est entre la puberté et l'âge adulte, et dès que les signes extérieurs de l'« *adultérité* » apparaissent (notamment la pilosité), que la relation est déterminée. La pénétration sexuelle n'est symboliquement qu'une transmission, le vase du savoir qui remplit le vase de l'ignorance.

L'éromenos (*paÿs*) devait séduire *l'erastés* par sa force, sa vitesse, son endurance et son courage. À **Sparte**, si le prétendant n'avait pas toutes ces qualités, la honte retombait sur l'adulte. **Xénophon**, quant à lui, prônait une relation chaste entre les deux. Pour les **Grecs**, il n'y avait aucune honte à devenir esclave de l'adulte si on devenait meilleur. C'est un peu la ***Servitude volontaire*** de **La Boétie**. Mais si l'adulte n'a pas la vertu requise, c'est une duperie honteuse.

C'est donc chez les **Grecs**, l'apparition de la puberté qui est la frontière. Mais elle ne commence et se réalise sans doute pas de la même manière pour tous les adolescents. Il y a une réelle difficulté, on le voit bien dans le domaine législatif, à fixer un âge limité pour les relations sexuelles. C'est pourquoi de manière générique, nous parlons de la ***fracture Enfance/Adolescence*** avec une véritable maturité consciente pour permettre un réel libre arbitre de consentement.

Dans la même veine, c'est ce qui s'est passé après **1968** où certains, prônant la libération sexuelle, on initie des enfants à l'amour pour les libérer des tabous. D'où les affaires qui ressortent maintenant.

Faut-il distinguer dans la « *pédophilie* » les dimensions hétérosexuelles et homosexuelles ? Mais si on fait cela, on remet en cause la **notion d'Égalité** entre les différentes sexualités possibles, ce que refuse la **Libre Pensée** pour les adultes.

Une relation entre un « *adulte* » et un « *mineur* », avant la puberté, nous semble devoir être totalement prohibée et condamnée.

Il faut bien sûr écarter de tous ces raisonnements deux choses. D'abord, les **vastes réseaux de pédopornographie criminelle et commerciale**. Il y a là une véritable source de revenus financiers basée sur l'exploitation sexuelle des enfants et de leurs images, alimentant tous les fantasmes pervers et déviants, ce qui est une abomination en soi.

Il faut aussi écarter de ce débat les crimes de violences sexuelles dans des dimensions pédophiles ou adultes. Nous pensons bien sûr aux victimes des crimes du **Clergé catholique** (entre autres, car majoritaire dans cette catégorie) contre des enfants, des religieuses, voire des séminaristes. Ce sont toute personne subissant une pression hiérarchique et autoritaire et ne pouvant utiliser son libre arbitre, car étant dans une situation subie de domination, dans une pratique sexuelle de domination non consentie, contrainte et forcée.

Ce sont des crimes et ils doivent être traités comme tels et inclure la nécessaire réparation pour les victimes, réparations financées par l'Institution qui a permis par son organisation, son laxisme et son omerta permanente, ces et ses crimes sexuels.

La **Libre Pensée** renvoie à toute son action pour que Justice soit rendue (sur tous les plans) à toutes les victimes de **l'Institution ecclésiastique**.

Genre et Transidentité

Le féminisme nous a habitué à distinguer « **sexe** » qui est une donnée biologique et « **genre** » qui serait une construction sociale. Il y a des personnes qui ne se « *sentent* » pas dans leur sexe biologique et qui aspirent physiquement à en changer.

On en vient maintenant à ne plus limiter le nombre de genres, on est ainsi passé de **LGTB**, puis à **LGBTQUIAA+** à **LGBTTIQQ2SAAP**, cela n'a plus aucune limite. Peut-il avoir une série sans fin de genres ?

André Comte-Sponville dans une conférence pour **l'Institut Diderot** de **Claude Habib**, universitaire spécialiste de ces questions, s'interroge : « *Est-il raisonnable, est-il même acceptable, que chacun puisse décider à tout moment de son identité de genre (ce que l'on appelle « la self-ID »), y compris sans aucun traitement hormonal ou chirurgical et prétende imposer à tous l'obligation de la reconnaître ?* »

« *Est-il supportable qu'un homme violeur soit, sous prétexte qu'il aurait entamé sa **transition**, incarcéré dans une prison de femmes (le cas malheureusement ne relève pas de la fiction) ? Ou qu'un homme non-opéré (ou opéré trop tardivement pour que son corps ne reste pas structurellement masculin) participe, parce qu'il se sent ou se dit femme, à des compétitions sportives féminismes ? N'est-ce pas manquer à la fois à la prudence, à l'équité et au bon sens ?* »

Et **André Comte-Sponville** de s'interroger sur le fait qu'effacer la notion de « **sexe** » revient à **dé légitimer l'homosexualité** et les droits qui peuvent s'y rattacher. Et—de poser aussi une question centrale : quand il y a **dysphorie** que l'esprit et le corps ne correspondent pas, cela veut dire que c'est le corps qui a **obligatoirement** tort et pas l'esprit. On peut changer les corps, mais

si on change les esprits, on devient un totalitaire. Et d'en conclure que la volonté d'émancipation peut devenir folle. **Caroline Eliacheff** et **Céline Masson** dans leur ouvrage citent une étude de **Lisa Littman**, chercheuse nord-américain qui indique clairement le poids des réseaux sociaux dans ce type de demande.

Faisons un petit détour biblique. **Eve** serait née d'une **côte d'Adam**, la femme n'en serait donc qu'une partie, subordonnée à l'homme, ce qui expliquerait qu'elle est inférieure à l'homme. Or, **André Chouraqui**, parmi d'autres, a montré que cela était une mauvaise traduction et qu'il fallait lire « **d'un côté d'Adam** ». À l'origine serait donc **l'Androgynie**, (qui est aussi très présente dans **l'Antiquité**), ce qui n'entraînerait aucune infériorité **d'Eve** et de sa descendance. Comme quoi, la formule « *traduire, c'est trahir* » remonte à loin et que cela peut avoir de lourdes conséquences.

Les Hommes sont dotés de gamètes et de spermatozoïdes, source inépuisable, alors que les femmes ont un stock limité de gamètes et d'ovules. Il n'y a pas trois sortes de gamètes, mais deux. Dès lors, une question survient, faut-il dépasser la nature en la modifiant ?

La question des enfants transitionnels

Il y a une question qui se pose aussi : faut-il alors, dès qu'un enfant veut changer de sexe lui accorder, par des opérations médicales lourdes et des traitements (qu'il devra suivre, pour l'instant des connaissances médicales, toute sa vie) et qui peuvent être irréversibles par nature ?

Le **GIDS (Gender Identity Development Service)** un think-tank qui a une certaine influence, conseille même d'abaisser à 10 ans (au lieu de 15) l'âge des enfants pour entamer la médication hormonale.

Au début des travaux sur les questions de transition, la majorité était des garçons, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les filles représentent 70% des demandes de transition. Des chercheurs et analystes s'interrogent : cette volonté majoritaire n'est-elle pas le produit du refus d'être femme avec tous les dangers inhérents : violences, viols, agressions, statuts inférieurs dans la société. Cette demande marquerait donc un échappatoire social et non plus biologique. La question mérite au moins d'être étudiée, car on ne serait plus dans le cas d'une dystrophie psycho-biologique, mais dans un refus d'une position sociale inférieure.

Les traitements hormonaux sur les enfants et leur puberté, pour bloquer leur évolution biologique, sont très lourds et ont des conséquences sur leur vie future. Selon **Jazz Jennings** qui a réalisé plus de 2 000 vaginoplasties : « *Aucun enfant qui a été bloqué au **stade II de Tanner** n'a jamais eu l'expérience de l'orgasme* ». On constate aussi des pertes régulières de la densité osseuse et entraîne aussi la stérilité, même en cas de préservation des organes génitaux. Les risques **d'AVC** sont évalués à 9,90 plus élevés que dans une population de type « *standard* ».

Autre fait découvert par les chercheurs, **35%** des enfants qui demandent une transition sont dans le spectre de l'autisme, alors que le taux d'autistes dans la population est de **2%**.

Une autre spécialiste, **Caroline Eliacheff**, indique que **80%** des enfants qui ont voulu changer de sexe à un moment donné de leur enfance se réconcilient avec leur sexe biologique, la plupart du temps pour devenir homosexuels. En règle générale (mais toute règle a ses exceptions), il y a peu de demandes de transition tardive à l'âge adulte.

On estime à **20%** les demandes de dé-transition et d'interruption des traitements.

Comment ne pas conclure qu'il faudrait autoriser et pratiquer les transitions que lorsque la personne demanderesse a atteint un véritable degré de discernement (**consentement éclairé**) et qu'il soit à un certain âge « *adulte* » ? Dans un récit d'une jeune fille ayant subi une transition et le

regrattant, elle concluait : « *J'étais une fille malheureuse qui avait besoin d'aide. Au lieu de ça, j'ai été traité comme une expérience* ».

Faut-il fixer à vie la volonté d'un moment comme on fixe un papillon sous un sous-verre « *ad vitam* », selon l'expression de **Claude Habib** ? Il y a aussi les **Trans-espèces** (**Othrkins** ou **Therians**), ce sont des personnes qui se sentent un animal dans un corps humain. Il y a même eu un cas d'une personne qui se sentait un nuage dans un corps humain.

Sur le Féminicide et les violences faites aux femmes

Il est incontestable qu'il faille traiter ce problème d'importance, car il a un rapport avec les sujets traités dans cette étude. On ne peut se contenter de dire avec un haussement d'épaule, comme une excuse : *il y a aussi des hommes battus et tués*, un peu comme pour un match nul. La question des femmes et des violences et assassinats commis contre elles est une question sociale d'ampleur, donc démocratique.

Elle renvoie à la place de celles-ci dans la société et dans les couples. **Friedrich Engels**, à une époque où l'oppression des capitalistes sur les ouvriers était d'une violence extrême, écrivait que la **Femme** était la « **Prolétaire du couple** ». Cela renvoie à beaucoup de choses.

L'oppression de la Femme étant multimillénaire et que cela n'a pas beaucoup évolué positivement au fil des siècles. La balance étant largement du côté des « *mâles oppresseurs* », il n'est pas anormal que le **Féminisme** (dans différentes acceptions) et des mouvements comme **Me-Too** aient pris cette forme assez agressive et violente. Il faut que cela aille jusqu'à son terme, même s'il y a des dégâts collatéraux indéniables et parfois assez choquants. On frise parfois la caricature, comme disait **André Comte-Sponville** : « *la volonté d'émancipation peut devenir folle* ».

Nécessairement, c'est quasiment une loi physique, le balancier va toujours trop loin, avant de revenir au milieu dans une sorte d'équilibre. C'est ce qui arrivera nécessairement avec ces problèmes. Quand ? Nul ne saurait le prédire.

Il faut tirer de ce moment exceptionnel des modifications du **Droit** et prévoir des condamnations et des réparations à la hauteur de ces crimes. Le fait qu'un assassinat ou meurtre soit commis contre une **Femme** du fait de sa condition de **Femme** doit être sévèrement puni. Dans ce cas, ce n'est pas un « *simple* » assassinat (on nous pardonnera cette formule un peu hasardeuse), il y a une spécificité qu'il faut traiter, c'est indéniable. Une action pédagogique, à tous les niveaux, doit être mise en œuvre pour faire comprendre le caractère intolérable de tels actes.

Mais soyons lucides, le fait que ce soit un **gouvernement** composé et soutenu par un certain nombre de personnes accusées (à tort ou à raison) de violences, de viols, d'harcèlements sexuels et d'actes quelques peu répréhensibles ne facilite pas cela et est quelque peu et quelque part considérablement ressenti comme parfaitement hypocrite. C'est de la même veine que la position traditionnelle de **l'Église catholique** : « *Que ta main droite ignore ce que fait ta main gauche* ».

C'est le « *en même temps* » d'**Emmanuel Macron** : il somme les **Associations** et **Syndicats** à être scrupuleux (au-delà des lois) sur la **Laïcité** et il la viole tous les jours. C'est la version profane de la formule de **l'Église** traduite par : « *Faite ce que je dis, pas ce que je fais* ».

- Ce document est un document de travail et de recherche. Il a pour but d'engager une réflexion au sein de la **Libre Pensée** sur l'ensemble de ces questions pour aboutir éventuellement à des prises de positions de notre association.

Christian Eyschen

**(Avec l'aide de Philippe Besson, Christophe Bitaud,
Michel Godicheau, Dominique Goussot, Sylvie Midavaine, Jean-Marc Raynaud,
Benoît Schneckenburger, Jean-Marc Schiappa, Claude Singer)**